

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-308/13/BC

■ Attribution d'une subvention à Provence Business Angels et approbation d'une convention.

DPEATSV 13/9882/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il a été labellisé par le MINEFI en 2007. Aujourd'hui, il existe soixante dix réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 000 à 500 000 euros. Les Business Angels

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les trois grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels en 2013 :

- 40 membres
- 120 projets étudiés,
- 39 instruits et 19 présentés,
- 7 projets financés pour un total de 501 000 d'euros
- 250 participants aux 2 Angels Café organisés
- La dynamique du fond CPBA qui permet d'abonder les investissements des Business Angels et de boucler les tours de tables (dotation de CPBA : 1 200 000 euros apportés par des acteurs privés comme SMC et Viveris)

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2013 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,
- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets.

Pour répondre à cet objectif, un programme d'animation est proposé en 2013 avec les « Angels Cafés ».

Ces évènements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en trois temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du « réseautage » et des rendez-vous programmés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de ce programme d'animation (pour eux évènements) est de 20 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Logistique (location de salle et cocktail)	10 000 euros
- Communication	4 200 euros
- Animation (son, vidéo, photos)	5 800 euros

	20 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	8 000 euros
- Société Marseillaise de Crédit	4 000 euros
- Fidal	4 000 euros
- Deloitte	4 000 euros

	20 000 euros

La convention proposée décrit les modalités de partenariat entre Marseille Provence Métropole et Provence Business Angels.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole par Provence Business Angels.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 000 euros à Provence Business Angels pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Provence Business Angels.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique B 330 - Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI